

**REGLEMENT JEU INTERNET**  
**FOIRE A LA BIERE « LA PLUS GRANDE CAVE A BIERE DU MONDE »**  
**2015**

**ARTICLE 1 – Organisation**

**La société Groupement d'achats des Centres E. Leclerc,**

Société coopérative anonyme à conseil de surveillance et directoire, à capital variable, ayant son siège social à Ivry-sur-Seine, 26 quai Marcel Boyer, BP 3004 (94859 Cedex), inscrite au Régistre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n° B 642 007 991

Représentée par Michel Penn

Agissant en qualité de Représentant du Groupe de Travail Liquides dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée « Le GALEC » ou « Société Organisatrice »

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 10/06/2015 minuit au 20/06/2015 inclus. Il sera clos le 20/06/2015 à 00h00.

Elle est assistée dans l'organisation pratique du jeu par **la société Promo Agency**

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 477 691 760 et ayant son siège social situé 34 Rue de Suresnes 92380 GARCHES.

**ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de la société LE GALEC et du personnel de la société, PROMO AGENCY.

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat, valable du 10/06/2015 minuit au 20/06/2015 minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), et accessible exclusivement depuis le site internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com)

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

L'organisateur informe les joueurs qu'il a mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

**ARTICLE 3 - Modalités du Jeu**

**3.1 Modalités de participation au Jeu instants gagnants**

Pour participer aux instants gagnants, le participant doit :

- Se connecter sur le site Internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com) entre le 10/06/2015 minuit au 20/06/2015 minuit et se rendre sur le jeu « La plus grande cave à bière du monde »
- Cliquer sur la fresque interactive pour lancer l'expérience
- Débuter l'expérience en partant à la recherche des 5 menus du brasseur mais en 2 temps  
Temps 1 : le consommateur part à la recherche des 3 premiers menus
- S'enregistrer ou créer un compte e-leclerc via le formulaire d'enregistrement en renseignant notamment sa civilité, ses nom et prénom, son adresse postale, son adresse mail, son mot de passe et son n° de téléphone.

Attention : l'adresse indiquée par le participant sera celle à laquelle le gain sera envoyé.

- Cliquer sur Valider pour enregistrer son inscription
- Une fois l'inscription prise en compte :

Temps 2 : le consommateur part à la recherche des 2 derniers menus le consommateur et sait immédiatement s'il a gagné ou perdu.

Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie mentionnées comme étant obligatoires.

Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Le participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois : toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

Le jeu est limité a :

- une seule participation par jour et par personne pendant toute la période du jeu,

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile. En cas de tentative de fraude, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler l'opération et/ou d'engager des poursuites judiciaires.

### **3.2 Déroulement du Jeu instants gagnants et mode de désignation des gagnants**

Le jeu fonctionne sur le principe des instants gagnants ouverts. Un instant gagnant est associé à une seule dotation prédéterminée (1 carte cadeau d'une valeur unitaire de 500€) et donne droit à l'attribution de cette dotation.

Le gagnant sait immédiatement s'il a gagné ou non.

L'instant-gagnant ouvert fonctionne selon le principe suivant : l'instant gagnant correspond à un jour et une heure précise et le lot reste en jeu même si personne n'a cliqué au moment précis. Le vainqueur du lot sera alors le premier à cliquer après « l'instant-gagnant ».

Seule l'horloge du Jeu et la base de données de la programmation des instants gagnants feront foi. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte. Les instants gagnants sont prédéfinis aléatoirement, la liste des instants gagnants est déposée chez la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés – 92 rue D'Angiviller 78120 Rambouillet.

### **ARTICLE 4 – Dotations et attribution des dotations**

Les dotations mises en jeu sur les instants gagnants sont :

- 5 cartes cadeaux d'une valeur de 500€ à valoir dans les magasins E.Leclerc

La valeur des dotations ci-dessus est fournie à titre indicatif et ne saurait faire l'objet d'aucune contestation.

En aucun cas, une dotation attribuée ne pourra être échangée contre une dotation de même nature ou de même valeur, ni être converties en espèces ou en chèques sauf décision de la Société Organisatrice en cas d'indisponibilité du lot, auquel cas la dotation serait remplacée par une dotation de même valeur.

En cas de gain, la société Promo Agency agissant pour le compte de la Société Organisatrice prendra contact avec le gagnant à l'adresse mail et/ou téléphonique communiquée dans le formulaire de participation au jeu afin de lui préciser les modalités de remise du lot.

La Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier les dotations mises en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou

d'un fournisseur des dotations, et de proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

### **Mise en possession des lots**

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

Après que chaque participant aura validé son inscription, reçu le message le désignant comme gagnant, Promo Agency prendra contact avec lui dans les meilleurs délais pour lui permettre de bénéficier de son cadeau.

Les gagnants recevront leur cadeau par la poste, dans un délai de 6 à 8 semaines après la date de fin du jeu, à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains.

Le lot est attribué tel quel et ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des lots sont à la charge des gagnants.

De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants. S'agissant des lots, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. Aucune responsabilité ne pourra être encourue par la Société organisatrice relativement à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots, des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements des dotations distribuées aux gagnants, ni de tout accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. Toute réclamation relative aux dotations devra être directement adressée au fabricant ou fournisseur de la dotation concernée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de dotation au gagnant, s'il apparaît que ce dernier a fraudé ou n'a pas respecté les conditions du présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 5 – Problèmes de communication - Incidents de connexion**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment dans le cas où un participant ne pourrait parvenir à se connecter au site [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com) du fait de tout problème technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs ou d'une absence de disponibilité des informations.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler quelles qu'elles soient.

#### **ARTICLE 6 - Adresse du Jeu – Consultation du règlement**

Le règlement complet du Jeu est obtenu à titre gratuit, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse précise et l'objet de sa demande à :

PROMO AGENCY

14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Le règlement peut également être consulté librement sur le site internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com)

#### **ARTICLE 7 - Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés – 92 rue D'Angivillier 78120 Rambouillet.

#### **ARTICLE 8 - Force majeure**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en cas de fraude, notamment informatique et en raison de tout événement indépendant de sa volonté revêtant les caractéristiques de la force majeure (événement extérieur, imprévisible et irrésistible) sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Toute modification du jeu et du règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés, dépositaire du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 - Données personnelles**

Pour participer au Jeu, le participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant (notamment sa civilité, ses nom et prénom, son adresse postale, son adresse mail, son mot de passe et son numéro de téléphone.). Ces informations, sauvegardées pendant un an dans un fichier informatique par Promo Agency à l'adresse suivante 14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D – 92100 Boulogne Billancourt, sont destinées à la Société Organisatrice et seront uniquement transmises aux prestataires responsables de l'organisation du Jeu, et notamment de l'envoi des dotations, qui ne les utiliseront qu'à cette seule fin.

Ces informations sont nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations.

Le traitement automatisé de ces données a donné lieu à une déclaration auprès de la CNIL, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette loi, les participants et/ou gagnants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles, en écrivant à l'adresse du Jeu :

PROMO AGENCY

14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

L'internaute ayant coché une ou plusieurs cases en ce sens autorise expressément la communication de ses coordonnées personnelles à la société organisatrice et à ses éventuels partenaires commerciaux.

**ARTICLE 10 - Acceptation du règlement**

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

**ARTICLE 11 - Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du Jeu et du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice, dans le respect de la législation française.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée dans un délai maximal de deux mois à compter de la date limite de participation.

En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

**REGLEMENT JEU TIRAGE AU SORT**  
**FOIRE A LA BIERE « LA PLUS GRANDE CAVE A BIERE DU MONDE»**  
**2015**

**ARTICLE 1 – Organisation**

**La société Groupement d'achats des Centres E. Leclerc,**

Société coopérative anonyme à conseil de surveillance et directoire, à capital variable, ayant son siège social à Ivry-sur-Seine, 26 quai Marcel Boyer, BP 3004 (94859 Cedex), inscrite au Régistre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n° B 642 007 991

Représentée par Michel Penn

Agissant en qualité de Représentant du Groupe de Travail Liquides dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après dénommée « Le GALEC » ou « Société Organisatrice »

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 10/06/2015 minuit au 20/06/2015, horaire de fermeture du magasin retenu et participant à l'opération (cf annexe Listing magasins participants).

Elle est assistée dans l'organisation pratique du jeu par **la société Promo Agency**

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 477 691 760 et ayant son siège social situé 34 Rue de Suresnes 92380 GARCHES.

**ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Le jeu est ouvert aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de la société LE GALEC et du personnel de la société, PROMO AGENCY.

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat, valable du 10/06/2015 minuit au 10/06/2015, horaire de fermeture du magasin retenu et participant à l'opération (cf annexe Listing magasins participants) et accessible exclusivement depuis le site internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com)

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

L'organisateur informe les joueurs qu'il a mis en place tous les moyens techniques nécessaires à l'application des règles énoncées ci-dessus. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

**ARTICLE 3 - Modalités du Jeu**

**3.1 Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au tirage au sort, le participant doit :

- Se connecter sur le site Internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com) entre le 10/06/2015 minuit et le 20/06/2015, avant l'horaire de fermeture du magasin retenu et participant à l'opération (cf annexe Listing magasins participants).
- Cliquer sur le jeu « La plus grande cave à bières du monde » et certifiez que vous êtes majeurs afin d'accéder à la page.
- Cliquer sur l'onglet « Evénement magasin »,
- S'enregistrer ou créer un compte e-leclerc via le formulaire d'enregistrement en renseignant notamment sa civilité, ses nom et prénom, son adresse postale, son adresse mail, son mot de passe et son n° de téléphone.

Attention : l'adresse indiquée par le participant sera celle à laquelle le gain sera envoyé.

- Cliquer sur Valider pour enregistrer son inscription
- Une fois l'inscription prise en compte, télécharger le bulletin de participation ou envoyez le vous par email, le compléter, l'imprimer et le déposer dans l'urne du magasin E. Leclerc retenu et participant à l'opération le 20/06/2015 horaire de fermeture du magasin au plus tard.

Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie mentionnées comme étant obligatoires.

Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Le participant ne pourra participer qu'une seule fois : toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

Le jeu est limité à :

- une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom / même adresse).

La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du Jeu.

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile. En cas de tentative de fraude, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler l'opération et/ou d'engager des poursuites judiciaires.

### **3.2 Déroulement du Jeu Tirage au sort et mode de désignation des gagnants**

Le jeu fonctionne sur le principe d'un tirage au sort, organisé dans le mois qui suivra la fin de l'opération Foire à la bière et une fois que les magasins E.LECLERC retenus et participants à l'opération auront renvoyé les bulletins de participation récoltés dans leur urne magasin.

La Société organisatrice fera réaliser le tirage au sort sous le contrôle de la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés – 92 rue D'Angiviller 78120 Rambouillet. L'opération de tirage au sort donnera lieu à la désignation, au total, de cent (100) gagnants parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation.

Après information de la Société organisatrice, les gagnants seront informés de leur gain, par tous moyens, dans un délai de 10 jours ouvrés maximum suivant le tirage au sort.

### **ARTICLE 4 – Dotations et attribution des dotations**

Les dotations mises en jeu sur le tirage au sort sont :

- 50 cartes cadeaux E.LECLERC d'une valeur unitaire de 150€ TTC
- 10 Timer Digital Premium EXTRACOLD Heineken d'une valeur unitaire commerciale de 19,90€,
- 10 tireuses à bière Heineken Sub Black d'une valeur unitaire commerciale de 169,50€,
- 30 coffrets de 6 verres Kronembourg d'une valeur unitaire commerciale de 15€

La valeur des dotations ci-dessus est fournie à titre indicatif et ne saurait faire l'objet d'aucune contestation.

En aucun cas, une dotation attribuée ne pourra être échangée contre une dotation de même nature ou de même valeur, ni être converties en espèces ou en chèques sauf décision de la Société Organisatrice en cas d'indisponibilité du lot, auquel cas la dotation serait remplacée par une dotation de même valeur.

En cas de gain, la société Promo Agency agissant pour le compte de la Société Organisatrice prendra contact avec le gagnant à l'adresse mail et/ou téléphonique communiquée sur le bulletin de participation au jeu afin de lui préciser les modalités de remise du lot.

La Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de modifier les dotations mises en jeu en cas d'événement indépendant de sa volonté comme une défaillance d'un partenaire ou d'un fournisseur des dotations, et de proposer aux gagnants une autre dotation de nature et de valeur identique ou supérieure.

### **Mise en possession des lots**

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

Les gagnants recevront leur cadeau par la poste, dans un délai de 6 à 8 semaines après la date de fin du jeu, à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenu avant la remise. Enfin, la Société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Le lot est attribué tel quel et ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des lots sont à la charge des gagnants.

De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants. S'agissant des lots, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. Aucune responsabilité ne pourra être encourue par la Société organisatrice relativement à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots, des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements des dotations distribuées aux gagnants, ni de tout accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations. Toute réclamation relative aux dotations devra être directement adressée au fabricant ou fournisseur de la dotation concernée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de dotation au gagnant, s'il apparaît que ce dernier a fraudé ou n'a pas respecté les conditions du présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

### **ARTICLE 5 – Problèmes de communication - Incidents de connexion**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment dans le cas où

un participant ne pourrait parvenir à se connecter au site [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com) du fait de tout problème technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs ou d'une absence de disponibilité des informations.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler quelles qu'elles soient.

#### **ARTICLE 6 - Adresse du Jeu – Consultation du règlement**

Le règlement complet du Jeu est obtenu à titre gratuit, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse précise et l'objet de sa demande à :

PROMO AGENCY

14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Le règlement peut également être consulté librement sur le site internet [www.e-leclerc.com](http://www.e-leclerc.com)

#### **ARTICLE 7 - Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés – 92 rue D'Angivillier 78120 Rambouillet.

#### **ARTICLE 8 - Force majeure**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en cas de fraude, notamment informatique et en raison de tout événement indépendant de sa volonté revêtant les caractéristiques de la force majeure (événement extérieur, imprévisible et irrésistible) sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Toute modification du jeu et du règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SELARL LSL LE HONSEC - SIMHON - LE ROY, huissiers de justice associés, dépositaire du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 - Données personnelles**

Pour participer au Jeu, le participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant (notamment sa civilité, ses nom et prénom, son adresse postale, son adresse mail, son mot de passe et son numéro de téléphone.). Ces informations, sauvegardées pendant un an dans un fichier informatique par Promo Agency à l'adresse suivante 14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D – 92100 Boulogne Billancourt, sont destinées à la Société Organisatrice et seront uniquement transmises aux prestataires responsables de l'organisation du Jeu, et notamment de l'envoi des dotations, qui ne les utiliseront qu'à cette seule fin.

Ces informations sont nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations.

Le traitement automatisé de ces données a donné lieu à une déclaration auprès de la CNIL, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette loi, les participants et/ou gagnants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles, en écrivant à l'adresse du Jeu :

PROMO AGENCY

14 avenue Pierre Grenier – Bâtiment D  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

L'internaute ayant coché une ou plusieurs cases en ce sens autorise expressément la communication de ses coordonnées personnelles à la société organisatrice et à ses éventuels partenaires commerciaux.

#### **ARTICLE 10 - Acceptation du règlement**

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

#### **ARTICLE 11 - Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du Jeu et du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice, dans le respect de la législation française.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée dans un délai maximal de deux mois à compter de la date limite de participation.

En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

#### **ANNEXE – LISTING MAGASINS PARTICIPANTS TIRAGE AU SORT FOIRE A LA BIERE 2015**

HYPER - SUPER(20137 - PORTO VECCHIO)  
HYPER - SUPER(20230 - SAN GIULLIANO)  
HYPER - SUPER(77240 - VILLEPARISIS)  
HYPER - SUPER(60160 - THIVERNY-MONTATAIRE)  
HYPER - SUPER(80500 - MONTDIDIER)  
HYPER - SUPER(95290 - L'ISLE ADAM)  
HYPER - SUPER(78702 - CONFLANS STE HONORINE CEDEX)  
HYPER - SUPER(60700 - PONT SAINTE MAXENCE)  
HYPER - SUPER(93390 - CLICHY SOUS BOIS)  
HYPER - SUPER(95520 - OSNY)  
HYPER - SUPER(93800 - EPINAY SUR SEINE)  
HYPER - SUPER(95390 - SAINT PRIX)  
HYPER - SUPER(60590 - TRIE CHATEAU SERIFONTAINE)  
HYPER - SUPER(95310 - SAINT OUEN L'AUMONE)  
HYPER - SUPER(93155 - LE BLANC MESNIL)  
HYPER - SUPER(60170 - RIBECOURT DRESLINCOURT)  
HYPER - SUPER(95500 - GONESSE)  
HYPER - SUPER(78300 - CARRIERES SOUS POISSY)  
HYPER - SUPER(78955 - CARRIERES SOUS POISSY)  
HYPER - SUPER(94507 - CHAMPIGNY SUR MARNE)  
HYPER - SUPER(77190 - DAMMARIE LES LYS)  
HYPER - SUPER(91230 - MONTGERON)  
HYPER - SUPER(94400 - VITRY SUR SEINE)  
HYPER - SUPER(91300 - MASSY)  
HYPER - SUPER(92000 - NANTERRE)  
HYPER - SUPER(91170 - VIRY-CHATILLON)  
HYPER - SUPER(92300 - LEVALLOIS PERRET)  
HYPER - SUPER(77340 - PONTAULT COMBAULT)  
HYPER - SUPER(94310 - ORLY)  
HYPER - SUPER(77820 - LE CHATELET EN BRIE)  
HYPER - SUPER(78390 - BOIS D'ARCY)  
HYPER - SUPER(94868 - BONNEUIL SUR MARNE)  
HYPER - SUPER(77144 - MONTEVRAIN)

HYPER - SUPER(91150 - ETAMPES)  
HYPER - SUPER(92700 - COLOMBES)  
HYPER - SUPER(92502 - RUEIL-MALMAISON CEDEX)  
HYPER - SUPER(92110 - CLICHY)  
HYPER - SUPER(92700 - COLOMBES)  
HYPER - SUPER(08400 - VOUZIERES)  
HYPER - SUPER(55001 - BAR LE DUC CEDEX)  
HYPER - SUPER(89400 - MIGENNES)  
HYPER - SUPER(08200 - SEDAN)  
HYPER - SUPER(52100 - SAINT DIZIER)  
HYPER - SUPER(89000 - AUXERRE)  
HYPER - SUPER(10410 - SAINT PARRIS AUX TERTRES)  
HYPER - SUPER(51120 - SEZANNE)  
HYPER - SUPER(55100 - VERDUN)  
HYPER - SUPER(77260 - LA FERTE SOUS JOUARRE)  
HYPER - SUPER(89100 - SAINT DENIS LES SENS)  
HYPER - SUPER(02400 - CHATEAU THIERRY)  
HYPER - SUPER(10200 - BAR SUR AUBE)  
HYPER - SUPER(57100 - THIONVILLE)  
HYPER - SUPER(89700 - TONNERRE)  
HYPER - SUPER(02603 - VILLERS COTTERETS CEDEX)  
HYPER - SUPER(57290 - FAMECK) - 1  
HYPER - SUPER(77522 - COULOMMIERS CEDEX)  
HYPER - SUPER(02800 - BEAUTOR)  
HYPER - SUPER(51370 - SAINT BRICE COURCELLES)  
HYPER - SUPER(57155 - MARLY LES METZ)  
HYPER - SUPER(77100 - MEAUX)  
HYPER - SUPER(51500 - CHAMPFLEURY)  
HYPER - SUPER(57280 - HAUCONCOURT)  
HYPER - SUPER(77160 - PROVINS)  
HYPER - SUPER(51530 - DIZY)  
HYPER - SUPER(54300 - LUNEVILLE)  
HYPER - SUPER(77100 - MAREUIL LES MEAUX)  
HYPER - SUPER(02100 - HARLY)  
HYPER - SUPER(51303 - VITRY LE FRANCOIS)  
HYPER - SUPER(54800 - CONFLANS EN JARNISY)  
HYPER - SUPER(51530 - PIERRY)  
HYPER - SUPER(54500 - VANDOEUVRE LES NANCY)  
HYPER - SUPER(54390 - FROUARD)  
HYPER - SUPER(60330 - LE PLESSIS BELLEVILLE)  
HYPER - SUPER(54204 - DOMMARTIN LES TOUL CEDEX)  
HYPER - SUPER(54000 - NANCY)  
HYPER - SUPER(29200 - BREST)  
HYPER - SUPER(22203 - GUINGAMP CEDEX)  
HYPER - SUPER(56110 - GOURIN)  
HYPER - SUPER(22400 - LAMBALLE)  
HYPER - SUPER(22500 - PAIMPOL)  
HYPER - SUPER(29600 - MORLAIX)  
HYPER - SUPER(56260 - LARMOR PLAGE)  
HYPER - SUPER(22190 - PLERIN)  
HYPER - SUPER(29150 - CHATEAULIN)  
HYPER - SUPER(56530 - QUEVEN)  
HYPER - SUPER(29260 - LE FOLGOET)  
HYPER - SUPER(29300 - QUIMPERLE)  
HYPER - SUPER(29403 - LANDIVISIAU)  
HYPER - SUPER(29100 - TREBOUL DOUARNENEZ)  
HYPER - SUPER(29830 - PLOUDALMEZEAU)  
HYPER - SUPER(29870 - LANNILIS)  
HYPER - SUPER(29850 - GOUESNOU)  
HYPER - SUPER(29419 - LANDERNEAU)

HYPER - SUPER(79100 - THOUARS)  
HYPER - SUPER(35133 - FOUGERES)  
HYPER - SUPER(49400 - SAUMUR)  
HYPER - SUPER(79300 - BRESSUIRE)  
HYPER - SUPER(49100 - ANGERS)  
HYPER - SUPER(22104 - DINAN CEDEX)  
HYPER - SUPER(49306 - CHOLET)  
- HYPER - SUPER(85603 - MONTAIGU)  
HYPER - SUPER(44406 - REZE)  
HYPER - SUPER(49120 - CHEMILLE)  
HYPER - SUPER(85300 - CHALLANS)  
HYPER - SUPER(49320 - BRISSAC-QUINCE)  
HYPER - SUPER(85000 - LA ROCHE SUR YON)  
HYPER - SUPER(44150 - ANCENIS)  
HYPER - SUPER(49070 - SAINT-JEAN DE LINIERES)  
HYPER - SUPER(56000 - VANNES)  
HYPER - SUPER(85500 - LES HERBIERS)  
HYPER - SUPER(35760 - SAINT GREGOIRE)  
HYPER - SUPER(56400 - AURAY)  
HYPER - SUPER(85800 - SAINT GILLES CROIX DE VIE)  
HYPER - SUPER(85000 - LA ROCHE SUR YON)  
HYPER - SUPER(35770 - VERN SUR SEICHE)  
HYPER - SUPER(85110 - CHANTONNAY)  
HYPER - SUPER(56800 - PLOERMEL)  
HYPER - SUPER(85170 - LE POIRE SUR VIE)  
HYPER - SUPER(44807 - SAINT HERBLAIN)  
HYPER - SUPER(44300 - NANTES)  
HYPER - SUPER(44412 - REZE LES NANTES)  
HYPER - SUPER(56120 - JOSSELIN)  
HYPER - SUPER(44250 - SAINT BREVIN LES PINS)  
HYPER - SUPER(44700 - ORVAULT)  
HYPER - SUPER(44606 - SAINT NAZAIRE)  
HYPER - SUPER(44190 - CLISSON)  
HYPER - SUPER(44460 - SAINT NICOLAS DE REDON)  
HYPER - SUPER(44110 - CHATEAUBRIANT)  
HYPER - SUPER(44210 - PORNIC)  
HYPER - SUPER(44115 - BASSE GOULAIN)  
HYPER - SUPER(44130 - BLAIN)  
HYPER - SUPER(41100 - VENDOME)  
HYPER - SUPER(61106 - FLERS DE L'ORNE CEDEX)  
HYPER - SUPER(28350 - SAINT LUBIN DES JONCHERETS)  
HYPER - SUPER(35532 - NOYAL SUR VILAINE CEDEX)  
HYPER - SUPER(41204 - ROMORANTIN LANTHENAY)  
HYPER - SUPER(53061 - LAVAL CEDEX 9)  
HYPER - SUPER(61200 - ARGENTAN)  
HYPER - SUPER(28100 - DREUX)  
HYPER - SUPER(37100 - TOURS)  
HYPER - SUPER(41000 - BLOIS)  
HYPER - SUPER(45400 - FLEURY LES AUBRAIS)  
HYPER - SUPER(53100 - MAYENNE)  
HYPER - SUPER(72500 - CHATEAU DU LOIR)  
HYPER - SUPER(37400 - AMBOISE)  
HYPER - SUPER(45160 - OLIVET - LA SOURCE)  
HYPER - SUPER(37700 - LA VILLE AUX DAMES)  
HYPER - SUPER(37500 - CHINON)  
HYPER - SUPER(45190 - TAVERS)  
HYPER - SUPER(72700 - ALLONNES)  
HYPER - SUPER(28260 - ANET)  
HYPER - SUPER(37230 - FONDETTES)  
HYPER - SUPER(45300 - PITHIVIERS)

HYPER - SUPER(72400 - LA FERTE BERNARD)  
HYPER - SUPER(45 - GIENS)  
HYPER - SUPER(72200 - LA FLECHE)  
HYPER - SUPER(45430 - CHECY)  
HYPER - SUPER(35000 - RENNES CEDEX)  
HYPER - SUPER(72610 - ARCONNAY)  
HYPER - SUPER(36250 - SAINT MAUR)  
HYPER - SUPER(17201 - ROYAN)  
HYPER - SUPER(19200 - USSEL)  
HYPER - SUPER(87280 - LIMOGES)  
HYPER - SUPER(16021 - ANGOULEME)  
HYPER - SUPER(36100 - ISSOUDUN)  
HYPER - SUPER(16700 - RUFFEC)  
HYPER - SUPER(36250 - SAINT MAUR)  
HYPER - SUPER(87200 - SAINT JUNIEN)  
HYPER - SUPER(16110 - LA ROCHEFOUCAULD)  
HYPER - SUPER(86180 - BUXEROLLES)  
HYPER - SUPER(17320 - MARENNES)  
HYPER - SUPER(79025 - NIORT CEDEX 9)  
HYPER - SUPER(86500 - MONTMORILLON)  
HYPER - SUPER(86800 - JARDRES)  
HYPER - SUPER(17000 - LA ROCHELLE)  
HYPER - SUPER(24100 - BERGERAC)  
HYPER - SUPER(46200 - SOUILLAC)  
HYPER - SUPER(33600 - PESSAC)  
HYPER - SUPER(24200 - SARLAT LA CANEDA)  
HYPER - SUPER(40200 - MIMIZAN)  
HYPER - SUPER(24114 - BERGERAC)  
HYPER - SUPER(46130 - BIARS SUR CERE)  
HYPER - SUPER(24600 - RIBERAC)  
HYPER - SUPER(33560 - SAINTE EULALIE)  
HYPER - SUPER(46400 - SAINT LAURENT LES TOURS)  
HYPER - SUPER(24110 - SAINT ASTIER)  
HYPER - SUPER(24000 - PERIGUEUX)  
HYPER - SUPER(24750 - TRELISSAC)  
HYPER - SUPER(33167 - SAINT MEDARD EN JALLES)  
HYPER - SUPER(33390 - BLAYE)  
HYPER - SUPER(33520 - BRUGES)  
HYPER - SUPER(33350 - SAINT MAGNE DE CASTILLON)  
HYPER - SUPER(33260 - LA TESTE)  
HYPER - SUPER(09100 - SAINT JEAN DU FALGA)  
HYPER - SUPER(11300 - LIMOUX)  
HYPER - SUPER(15004 - AURILLAC CEDEX)  
HYPER - SUPER(81000 - ALBI)  
HYPER - SUPER(09000 - FOIX)  
HYPER - SUPER(11000 - CARCASSONNE)  
HYPER - SUPER(12850 - ONET LE CHATEAU)  
HYPER - SUPER(66962 - PERPIGNAN CEDEX)  
HYPER - SUPER(81380 - LESCURE D'ALBIGEOIS)  
HYPER - SUPER(82100 - CASTELSARRASIN)  
HYPER - SUPER(11100 - NARBONNE)  
HYPER - SUPER(12200 - VILLEFRANCHE DE ROUERGUE)  
HYPER - SUPER(46100 - CAPDENAC LE HAUT)  
HYPER - SUPER(81600 - GAILLAC)  
HYPER - SUPER(82000 - MONTAUBAN)  
HYPER - SUPER(12100 - CREISSELS)  
HYPER - SUPER(34403 - LUNEL)  
HYPER - SUPER(31340 - VILLEMUR SUR TARN)  
HYPER - SUPER(81100 - CASTRES)  
HYPER - SUPER(31120 - ROQUES SUR GARONNE)

HYPER - SUPER(31650 - SAINT ORENS DE GAMEVILLE)  
HYPER - SUPER(31800 - ESTANCARBONS)  
HYPER - SUPER(31180 - ROUFFIAC TOLOSAN)  
HYPER - SUPER(04100 - MANOSQUE)  
HYPER - SUPER(07200 - AUBENAS)  
HYPER - SUPER(84976 - CARPENTRAS CEDEX)  
HYPER - SUPER(06140 - VENCE)  
HYPER - SUPER(06480 - LA COLLE SUR LOUP)  
HYPER - SUPER(83500 - LA SEYNE SUR MER)  
HYPER - SUPER(13300 - SALON DE PROVENCE)  
HYPER - SUPER(13200 - ARLES)  
HYPER - SUPER(01700 - BEYNOST)  
HYPER - SUPER(38160 - CHATTE)  
HYPER - SUPER(01000 - BOURG EN BRESSE)  
HYPER - SUPER(42163 - ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX)  
HYPER - SUPER(71000 - MACON)  
HYPER - SUPER(73000 - CHAMBERY)  
HYPER - SUPER(42153 - RIORGES)  
HYPER - SUPER(73420 - DRUMETTAZ CLARAFOND)  
HYPER - SUPER(38230 - TIGNIEU JAMEYZIEU)  
HYPER - SUPER(42270 - SAINT PRIEST EN JAREZ)  
HYPER - SUPER(42403 - SAINT CHAMOND CEDEX)  
HYPER - SUPER(42700 - FIRMINY)  
HYPER - SUPER(26500 - BOURG LES VALENCE)  
HYPER - SUPER(38300 - BOURGOIN-JALLIEU)  
HYPER - SUPER(26007 - VALENCE CEDEX)  
HYPER - SUPER(38200 - VIENNE)  
HYPER - SUPER(26140 - SAINT RAMBERT D'ALBON)  
HYPER - SUPER(38370 - SAINT CLAIR DU RHONE)  
**1171 - LUXDIS101** - HYPER – SUPER (ligne 489)  
HYPER - SUPER(38070 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER)  
HYPER - SUPER(69882 - MEYZIEU)  
HYPER - SUPER(84601 - VALREAS)  
HYPER - SUPER(69009 - LYON)  
HYPER - SUPER(69380 - CIVRIEUX D'AZERGUES)  
HYPER - SUPER(69490 - SAINT LOUP)  
HYPER - SUPER(50460 - QUERQUEVILLE)  
HYPER - SUPER(14062 - CAEN CEDEX)  
HYPER - SUPER(50600 - SAINT HILAIRE DU HARCOUET)  
HYPER - SUPER(61600 - LA FERTE MACE)  
HYPER - SUPER(27110 - LE NEUBOURG)  
HYPER - SUPER(50500 - CARENTAN)  
HYPER - SUPER(76320 - SAINT PIERRE LES ELBEUF)  
HYPER - SUPER(14100 - LISIEUX)  
HYPER - SUPER(27300 - MENNEVAL)  
HYPER - SUPER(50110 - TOURLAVILLE)  
HYPER - SUPER(14400 - BAYEUX CEDEX)  
HYPER - SUPER(50204 - COUTANCES CEDEX)  
HYPER - SUPER(27400 - LOUVIERS)  
HYPER - SUPER(14123 - IFS)  
HYPER - SUPER(27930 - NORMANVILLE CAER)  
HYPER - SUPER(14700 - FALAISE)  
HYPER - SUPER(76380 - CANTELEU)  
HYPER - SUPER(76770 - LE HOULME)  
HYPER - SUPER(76700 - GONFREVILLE L'ORCHER)  
HYPER - SUPER(76600 - LE HAVRE)  
HYPER - SUPER(76400 - FECAMP)  
HYPER - SUPER(76220 - GOURNAY EN BRAY)  
**LLL MAG - SCANORMANDE101** - HYPER - SUPER – (ligne 548)  
HYPER - SUPER(39300 - CHAMPAGNOLE)

HYPER - SUPER(52200 - SAINTS GEOMES)  
HYPER - SUPER(70200 - LURE)  
HYPER - SUPER(25300 - HOUTAUD)  
HYPER - SUPER(68703 - CERNAY)  
HYPER - SUPER(70000 - PUSEY)  
HYPER - SUPER(88600 - BRUYERES)  
HYPER - SUPER(25200 - MONTBELIARD)  
HYPER - SUPER(52000 - CHAUMONT)  
HYPER - SUPER(67603 - SELESTAT)  
HYPER - SUPER(68100 - MULHOUSE)  
HYPER - SUPER(88192 - GOLBEY)  
HYPER - SUPER(21200 - BEAUNE)  
HYPER - SUPER(88100 - SAINT DIE)  
HYPER - SUPER(67150 - ERSTEIN)  
HYPER - SUPER(68000 - COLMAR)  
HYPER - SUPER(57402 - SARREBOURG)  
HYPER - SUPER(67260 - SARRE-UNION)  
HYPER - SUPER(88300 - NEUFCHATEAU)  
HYPER - SUPER(88200 - SAINT ETIENNE LES REMIREMONT)  
HYPER - SUPER(68130 - ALTKIRCH)  
HYPER - SUPER(88110 - RAON L'ETAPE)  
HYPER - SUPER(57804 - FREYMING MERLEBACH)  
HYPER - SUPER(67600 - SELESTAT)  
HYPER - SUPER(67118 - GEISPOLSHEIM)  
HYPER - SUPER(68730 - BLOTZHEIM)  
HYPER - SUPER(67440 - MARMOUTIER)  
HYPER - SUPER(68300 - SAINT LOUIS)  
HYPER - SUPER(67210 - OBERNAI)  
WASSDIS101 HYPER - SUPER - (ligne 610)  
HYPER - SUPER(68920 - WINTZENHEIM)  
NNNN\_MAG - SCAPALSACE101 - HYPER - SUPER (ligne 614)  
HYPER - SUPER(18100 - VIERZON)  
HYPER - SUPER(15100 - SAINT-GEORGES)  
HYPER - SUPER(58500 - CLAMECY)  
HYPER - SUPER(18000 - BOURGES)  
HYPER - SUPER(71670 - LE BREUIL)  
HYPER - SUPER(71600 - PARAY LE MONIAL)  
HYPER - SUPER(71160 - DIGOIN)  
HYPER - SUPER(40990 - SAINT PAUL LES DAX)  
HYPER - SUPER(65000 - TARBES)  
HYPER - SUPER(32800 - EAUZE)  
HYPER - SUPER(40600 - BISCARROSSE)  
HYPER - SUPER(64150 - MOURENX)  
HYPER - SUPER(65106 - LOURDES)  
HYPER - SUPER(40800 - AIRE SUR ADOUR)  
HYPER - SUPER(64300 - ORTHEZ)  
HYPER - SUPER(40280 - SAINT PIERRE DU MONT)  
HYPER - SUPER(40230 - SAINT VINCENT DE TYROSSE)  
HYPER - SUPER(64103 - BAYONNE)  
HYPER - SUPER(65429 - IBOS CEDEX 9)  
HYPER - SUPER(47300 - VILLENEUVE SUR LOT)  
HYPER - SUPER(40100 - DAX)  
HYPER - SUPER(47240 - BON ENCONTRE - AGEN)  
HYPER - SUPER(64122 - URRUGNE)  
HYPER - SUPER(40140 - SOUSTONS)  
HYPER - SUPER(64400 - OLORON STE MARIE)  
HYPER - SUPER(64000 - PAU)  
HYPER - SUPER(47200 - MARMANDE)  
HYPER - SUPER(64110 - MAZERES LEZONS)  
HYPER - SUPER(64200 - BIARRITZ)

HYPER - SUPER(59240 - ROSENDAEL)  
HYPER - SUPER(62290 - NOEUX LES MINES)  
HYPER - SUPER(62220 - CARVIN)  
HYPER - SUPER(80136 - RIVERY LES AMIENS)  
HYPER - SUPER(59190 - HAZEBROUCK)  
HYPER - SUPER(62230 - OUTREAU)  
HYPER - SUPER(76270 - NEUFCHATEL EN BRAY)  
HYPER - SUPER(76370 - MARTIN EGLISE)  
HYPER - SUPER(59150 - WATTRELOS)  
HYPER - SUPER(62380 - LUMBRES)  
HYPER - SUPER(76260 - ETALONDES)  
HYPER - SUPER(59270 - BAILLEUL)  
HYPER - SUPER(59800 - LILLE)  
HYPER - SUPER(62970 - COURCELLES LES LENS)  
HYPER - SUPER(59135 - BELLAING)  
HYPER - SUPER(62143 - ANGRES)  
HYPER - SUPER(62630 - ETAPLES-SUR-MER)  
HYPER - SUPER(60120 - BRETEUIL)  
HYPER - SUPER(59620 - AULNOYE AYMERIES)